



J'ai le diplôme d'Aide-soignant

Accessible à la
VAE

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Oui	Oui	4 sur 8
Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'AMP)	Oui	Non	3 sur 6
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	1 sur 3
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Auxiliaire de Puériculture (Diplôme d'Etat)	Oui (épreuve de culture générale) Possibilité d'intégrer la formation sans passer les épreuves de sélection (voir organisme)		6 sur 8
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Oui	Non	2 sur 6
CAP Petite Enfance	Non	Non	1 unité professionnelle sur 3
Mention complémentaire aide à domicile	Non	Non	1 sur 3
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau III (Bac+2)			
Infirmier (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du diplôme d'Aide-soignant et justifiant de 3 années d'expérience dans un emploi correspondant au diplôme d'Aide-soignant peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.		



J'ai le diplôme d'Auxiliaire de Puériculture

Accessible à la
VAE

Je veux obtenir...	Je suis dispensé(e) des épreuves de sélection		Je suis dispensé(e) de modules de formation
	Ecrites	Orales	
► Un diplôme de niveau V (CAP/BEP)			
Ambulancier (Diplôme d'Etat)	Oui	Oui	3 sur 8
Aide médico-psychologique (Diplôme d'Etat d'AMP)	Oui	Non	1 sur 6
Aide Soignant (Diplôme d'Etat)	Oui	Non	6 sur 8
	Possibilité d'intégrer la formation sans passer les épreuves de sélection (voir organisme)		
Assistant de vie aux familles (Titre professionnel)	Non	Non	1 sur 3
Assistant Familial (Diplôme d'Etat)	Le titulaire du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture est dispensé de la formation		
Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)	Oui	Non	Non
CAP Petite Enfance	Non	Non	1 unité professionnelle sur 3
Mention complémentaire aide à domicile	Non	Non	1 sur 3
► Un diplôme de niveau IV (Bac)			
Moniteur Educateur (Diplôme d'Etat)	Non	Non	Non
Technicien de l'intervention sociale et familiale (Diplôme d'Etat de TISF)	Non	Non	Non
► Un diplôme de niveau III (Bac+2)			
Educateur de Jeunes Enfants (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture et justifiant de 3 années d'expérience dans le secteur de la petite enfance peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.		
Infirmier (Diplôme d'Etat)	Une personne titulaire du diplôme d'Auxiliaire de Puériculture et justifiant de 3 années d'expérience dans un emploi correspondant au diplôme d'Auxiliaire de puériculture peut se présenter au concours d'entrée. Attention ! Concours très sélectif de niveau Bac.		